

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

À une **séance extraordinaire** du conseil municipal de la Ville de Magog, tenue **le lundi 25 mai 2026 à 19 h 00**, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville.

Sont présents les conseillers Josée Beaudoin
Bertrand Bilodeau
Nathalie Laporte
Marie-Claude Poulin
Guillaume Bouchard
Jennifer D'Arcy
Simon Mailhot

Est absent le conseiller Samuel Côté

Sous la présidence de Madame la mairesse Nathalie Pelletier.

Sont également présents la directrice générale, Me Sylviane Lavigne, le directeur général adjoint, Me Vincent Tanguay et la greffière, Me Marie-Pierre Gauthier.

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ENVIRONNEMENT ET INFRASTRUCTURES MUNICIPALES
 - 2.1) Octroi de contrat pour les services professionnels pour le contrôle de la qualité des matériaux et le suivi environnemental des sols pour les travaux de réfection et d'aménagement de la rue Principale Est;
 - 2.2) Octroi de contrat pour travaux de réfection et d'aménagement de la rue Principale Est.
3. CULTURE, SPORTS ET VIE COMMUNAUTAIRE
 - 3.1) Demande de fermeture de la rue Didace pour une activité sportive scolaire.
4. AFFAIRES NOUVELLES
5. QUESTIONS DES CITOYENS
6. LEVÉE DE LA SÉANCE

La présente séance sera disponible sur le site Internet de la Ville le lendemain de la séance. L'adresse de la Ville de Magog est le www.ville.magog.qc.ca/seancesconseilmunicipal.

Les différentes résolutions adoptées par le conseil municipal sont présentées sommairement par les membres du conseil. Il faut se référer au procès-verbal qui sera disponible ultérieurement pour avoir le texte exact de celles-ci.

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

1. 203-2026 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST proposé par la conseillère Jennifer D'Arcy

Que l'ordre du jour de la présente séance soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2. ENVIRONNEMENT ET INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

2.1. 204-2026 Octroi de contrat pour les services professionnels pour le contrôle de la qualité des matériaux et le suivi environnemental des sols pour les travaux de réfection et d'aménagement de la rue Principale Est

ATTENDU QUE la Ville a, par avis public, obtenu des prix pour les services professionnels reliés au contrôle de la qualité des matériaux et au suivi environnemental des sols pour les travaux de réfection et d'aménagement de la rue Principale Est;

ATTENDU QUE les soumissions ouvertes sont les suivantes :

	Prix avant taxes	Pointage Final	Prix révisé avant taxes	Pointage final révisé
+				
Les Services EXP inc.	416 849,92 \$	3,203	416 849,78 \$	3,203
Solmatech inc.	452 634,23 \$	3,115	452 634,23 \$	3,115
Artelia Canaca inc.	449 876,92 \$	2,734	449 877,48 \$	2,734

ATTENDU QUE les firmes SCP Géoteck inc. et Englobe Corp. n'ont pas obtenu le pointage intérimaire minimal de 70;

ATTENDU QUE la firme Les services EXP inc. a obtenu la meilleure note finale et que sa soumission est conforme;

IL EST proposé par le conseiller Simon Mailhot

Que la firme Les services EXP inc. soit mandatée pour le contrôle de la qualité des matériaux et le suivi environnemental des sols, pour la réfection et l'aménagement de la rue Principale Est pour un total de 416 849,78 \$, avant taxes, suivant les documents d'appel d'offres préparés par la Ville, dans le dossier APP-2026-140-P et son offre de service ouverte le 28 avril 2026.

Le mandat est à prix unitaire.

La dépense, avant taxes, se répartit comme suit :

Année	Prix avant taxes
2026 (A)	201 973,84 \$
2027 (B)	206 122,29 \$
2028 (C)	8 753,65 \$

Que le mandat relatif aux parties B et C ainsi que les honoraires professionnels s'y rapportant soient conditionnels à l'obtention de

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

toutes les approbations légales requises et à l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt relatif à la réalisation des travaux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2.2. 205-2026 Octroi de contrat pour travaux de réfection et d'aménagement de la rue Principale Est

ATTENDU QUE la Ville a, par avis public, obtenu des prix pour la réfection et l'aménagement de la rue Principale Est;

ATTENDU QUE les soumissions ouvertes sont les suivantes :

<i>Nom du soumissionnaire</i>	<i>Prix avant taxes</i>
Excavation St-Pierre et Tremblay inc.	11 278 041,00 \$
Groupe Lapalme inc.	11 988 655,34 \$
T.G.C. inc.	14 347 912,29 \$

ATTENDU QU'Excavation St-Pierre et Tremblay inc. est le plus bas soumissionnaire et qu'il est conforme;

IL EST proposé par le conseiller Bertrand Bilodeau

Que le contrat pour les travaux de réfection et d'aménagement de la rue Principale Est soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Excavation St-Pierre et Tremblay inc., pour un total de 11 278 041,00 \$, avant taxes, suivant les documents d'appel d'offres préparés par la Ville, dans le dossier APP-2026-030-P et la soumission de l'entrepreneur ouverte le 8 mai 2026.

Le contrat est à prix unitaire.

La Ville de Magog procédera à une évaluation de rendement de l'adjudicataire en fonction des critères suivants, le tout conformément à l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes* et aux conditions de l'appel d'offres émis par la Ville :

- qualité des ressources;
- qualité des communications et de la collaboration;
- qualité du service rendu et des livrables;
- respect des obligations financières;
- respect des échéances.

Cette évaluation sera faite par le gestionnaire de projet attitré.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. CULTURE, SPORTS ET VIE COMMUNAUTAIRE

3.1. 206-2026 Demande de fermeture de la rue Didace pour une activité sportive scolaire

ATTENDU QUE la Ville de Magog a reçu une demande de fermeture temporaire de la rue Didace pour la tenue d'une activité sportive scolaire organisée par les écoles Saint-Jean-Bosco et du Solstice, prévue le 29 mai 2026 en matinée;

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

ATTENDU QUE cette activité vise la tenue d'un événement sportif scolaire rassemblant des élèves et nécessite la fermeture complète de la voie publique pour assurer la sécurité de l'événement;

ATTENDU QUE la fermeture est prévue de 7 h 55 à 10 h 30 environ, sur un segment de rue situé entre le Centre de la petite enfance l'Univers des petits Memphrémagog et la rue Jean-Paul II;

ATTENDU QUE la Politique du sport, de l'activité physique et du plein air de la Ville de Magog vise notamment à encourager l'initiation, la découverte et la pratique d'activités physiques dans un cadre sécuritaire et inclusif;

IL EST proposé par la conseillère Nathalie Laporte

Que la Ville de Magog autorise la fermeture temporaire de la rue Didace pour l'événement du 29 mai 2026, conditionnellement au respect des règles en vigueur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. AFFAIRES NOUVELLES

La présente séance est une séance extraordinaire et en conséquence, aucun point ne peut être ajouté à l'ordre du jour puisque les membres du conseil municipal ne sont pas tous présents.

5. QUESTIONS DES CITOYENS

Questions d'intérêt particulier

Les personnes qui désirent poser des questions sont invitées à remplir un formulaire d'identification et à le remettre à la greffière à la fin de la séance. Ce formulaire est disponible à l'entrée de la salle. Il permettra à la Ville de communiquer avec les citoyens pour éclaircir une question posée ou pour y répondre lorsque la question comporte un intérêt particulier. Il n'est pas nécessaire de le remplir plus d'une fois.

Les personnes qui désirent poser des questions sont invitées à le faire en direct, par téléphone ou par le biais de la page Facebook de la Ville, lors de la télédiffusion ou la webdiffusion de la séance.

Questions des personnes présentes, transmises via Facebook ou par téléphone :

Les intervenants sont :

- M. Frédéric Dion :
 - Façon pour un élu, de déclarer un conflit d'intérêts sur les questions à l'ordre du jour.

**PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE MAGOG**

6. 207-2026 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST proposé par la conseillère Marie-Claude Poulin

Que, l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit levée vers 19 h 11.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mairesse

Greffière